



Vous êtes bailleur et vous souhaitez vous couvrir contre les aléas qui peuvent rendre la gestion de votre bien complexe et coûteuse ?

Malgré l'attention portée lors de la sélection des locataires, le défaut de paiement d'un loyer peut se produire à tout moment et le rendement de votre patrimoine peut alors être altéré.

INSOR, courtier spécialisé en assurance de risques immobiliers, vous propose un contrat d'assurance exclusif placé auprès de la compagnie L'EQUITE, filiale du Groupe GENERALI, permettant de sécuriser le bien immobilier que vous gérez vous-même, en toute sérénité.

■ Le principe du contrat

En un seul contrat, vous couvrez l'ensemble des risques auxquels vous êtes exposé en qualité de Propriétaire :

En formule Essentielle :

- **Les pertes financières** (loyers et charges impayés, détériorations immobilières, charges de copropriété impayées...),
- **La Protection Juridique** : Outre les contentieux d'impayés nous vous garantissons dans le cadre de litiges relatifs à votre qualité de propriétaire bailleur.

En formule Intégrale : (incluant la formule Essentielle)

- **Les dommages matériels** : volet Copropriétaire Non Occupant,
- **Les risques de responsabilité civile** (garantie obligatoire pour les copropriétaires, depuis la Loi ALUR du 24 mars 2014).

Exemple : Un locataire cesse de régler son loyer mensuel de 600 € charges comprises. Au bout de 65 jours, vous nous déclarez le sinistre et nous vous indemniserons de 1800€ (600 € x 3 mois), dès la fin du troisième mois. Le dossier sera ensuite confié à un huissier et à un avocat spécialisé dans le but d'obtenir la résiliation du bail et l'expulsion du locataire. Dans l'intervalle, vous percevrez vos loyers attendus, l'organisation et les frais de procédures seront pris en charge par le contrat.



■ Les avantages du contrat

- Vous bénéficiez de l'expérience d'INSOR, spécialiste des risques immobiliers depuis 19 ans :
 - En cas de contentieux avec votre locataire, vous ne subissez plus les soucis d'une gestion lourde et coûteuse : notre équipe de juristes indemnise vos loyers attendus, et se charge de la procédure visant l'expulsion du locataire défaillant.
 - Notre réseau d'huissiers et d'avocats sélectionnés, permet d'obtenir un traitement rapide et efficace des dossiers d'impayés.
- Vous bénéficiez de la garantie de **L'ÉQUITÉ**, un assureur de 1^{er} ordre (filiale du Groupe GENERALI).
- Sous forme de "Pack", le **tarif est plus économique** que l'addition de plusieurs contrats distincts couvrant des risques similaires (et n'offrant pas toujours des garanties aussi étendues que ce contrat).
- Une **cotisation intégralement déductible** de vos revenus fonciers (hors régime Micro-Foncier).
- Une **tarification simple** (par tranches de loyer), sans changement de tranche de tarif en cours de bail.
- Un **fractionnement mensuel sans frais**.

En option :

- la **certification préalable de votre candidat locataire** par nos experts Vériloc[®],
- le **Pack Premium** vous offre une indemnisation mensuelle (au lieu de trimestrielle) et un spécialiste en procédure contentieuse vous est dédié en cas de sinistre.